

REAMENAGEMENT DE LA PLACE STALINGRAD et des quais environnants à Bordeaux

Bordeaux Métropole - Anais Sibelle

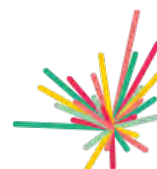


DOSSIER DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

Donnez votre avis du 10 janvier au 28 février 2024
sur participation.bordeaux-metropole.fr



Ville de
BORDEAUX



**BORDEAUX
MÉTROPÔLE**

SOMMAIRE

p.3 PREAMBULE

p.4 DE QUOI PARLE-T-ON ?

- p.5 La place Stalingrad
- p.5 Les quais environnants
- p.6 De nouveaux aménagements pour la place
- p.6 Une nouvelle concertation avec les habitants

p.7 POURQUOI INITIER UN PROJET ?

- p.8 ... Pour que la place et les quais invitent à s'attarder
- p.9 ... Pour que piétons et cyclistes cohabitent mieux
- p.10 ... Pour que bus et cars s'intègrent mieux à la place

p.11 LE PROJET

- p.12 Le périmètre du projet
- p.13 Les objectifs du projet
- p.13 Le projet en bref
- p.14 Le projet en détails
- p.20 Les invariants du projet
- p.21 Les alternatives qui ont été étudiées
- p.22 Les acteurs du projet et leurs responsabilités
- p.23 Le calendrier du projet
- p.23 Le budget et le financement du projet

p.24 LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

- p.25 Les sujets de la concertation
- p.25 Le rôle de la concertation réglementaire dans le projet
- p.26 Les modalités de la concertation réglementaire
- p.27 Les engagements de Bordeaux Métropole pour améliorer la qualité des concertations

LES ANNEXES (à consulter sur le site internet)

- La délibération de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2022
- Le plan de situation et le périmètre du projet
- Le plan masse, les profils en travers et des illustrations du projet
- Le compte-rendu et le diaporama relatifs à la réunion bilan de l'expérimentation du 23 juin 2022

Ce dossier et ses annexes vous livrent les informations connues au démarrage de la concertation (le 10 janvier 2024). De nouveaux éléments, issus d'études en cours, pourront être mis à votre disposition d'ici la fin de la concertation, sous forme de nouvelles annexes à lire en complément (disponibles sur le site internet et dans les dossiers papier).

Cette concertation démarre en phase d'étude d'avant-projet, c'est-à-dire à un moment où on vient préciser le scénario retenu préalablement (lors des études préliminaires), mais pas encore tous les éléments techniques. Vous trouverez dans le dossier un plan qui, par exemple, définit l'utilisation des espaces, mais pas encore le mobilier, ni le dessin des plantations, ni les essences de la végétation, ni l'ambiance lumineuse : ces éléments seront définis plus tard, lors d'études ultérieures (dites « études projet »).

Le dossier de concertation et tous ses compléments constituent un socle pour le dialogue. Ils mettent à la disposition du public une base commune d'informations. Chacun peut alors exprimer un avis et des contributions argumentées sur les sujets de la concertation (des exemples de questions soumises au débat sont fournis au fil du dossier) selon les modalités prévues (elles sont précisées en fin de dossier).

PREAMBULE

A l'heure où le parc aux angéliques et le parc des berges ont su s'intégrer à la vie des Bordelais sur la rive droite, la place Stalingrad et les quais à proximité constituent une rupture minérale. A la nécessité de repenser le végétal sur cet espace, s'ajoute celle d'apaiser les circulations et d'apporter davantage de lisibilité aux espaces utilisés par chaque mode de transport pour que chacun puisse se déplacer en toute sécurité. Du fait de sa position stratégique entre les deux rives de la Garonne, la place Stalingrad doit également conserver sa fonction historique de pôle d'échange multimodal utilisé par les usagers du bus et du tramway, les piétons, les cyclistes, véhicules de livraison et taxis.

En septembre 2022, après six mois d'expérimentation, la Ville de Bordeaux décidait de pérenniser l'interdiction de la circulation automobile autour de la place et sur les quais attenants. Aujourd'hui, Bordeaux Métropole, en lien étroit avec la Ville, propose d'aller au bout du projet en

réduisant la circulation des bus et des cars sur un seul anneau, libérant ainsi de l'espace pour créer une piste cyclable séparée, et en agrandissant le cœur de la place au profit des piétons et de la végétation. Les quais en amont et en aval seront quant à eux plantés.

Les études sont en cours afin de définir plus finement le projet de réaménagement. Dans ce contexte, Bordeaux Métropole organise une concertation règlementaire pour vous informer de l'avancement des études, partager avec vous les plans provisoires du projet, recueillir votre avis sur le projet et s'assurer qu'il retranscrit bien les attentes que vous aviez exprimées lors des concertations volontaires qui avaient précédé puis accompagné, en 2021 et 2022, l'expérimentation de l'interdiction de la place aux voitures. Vos contributions permettront d'enrichir le plan proposé et d'éclairer les décisions des élus.



DE QUOI PARLE-T-ON ?





Bordeaux Métropole — Jean-Baptiste Mengès

LA PLACE STALINGRAD

La place Stalingrad se situe sur la rive droite de Bordeaux, au débouché du pont de pierre. Elle constitue une porte d'entrée stratégique entre les deux rives de la Garonne qui coule à ses pieds. D'ailleurs, la place accueille un pôle d'échanges multimodal (tramway, bus de villes, cars régionaux, station VCub) utile à toute la Métropole. En même temps, elle est une place de quartier où les Bordelais aiment se donner rendez-vous aux pieds du lion bleu, œuvre monumentale de Xavier Veilhan. Et lorsqu'on se tourne vers la Garonne, elle se transforme en belvédère pour contempler l'autre rive.



Bordeaux Métropole

LES QUAIS ENVIRONNANTS

Le projet de réaménagement de la place Stalingrad concerne aussi les quais environnants : la rue Sem (le quai bas, voir la photo) et, en haut, les sections du quai des Queyries et du quai Deschamps situées entre les deux extrémités de la rue Sem (voir plan ci-dessous). Grâce à cet élargissement du périmètre du projet au-delà de la place, on peut envisager de déplacer une partie du trafic et du stationnement des bus et cars depuis la place vers les quais, offrant à la place Stalingrad un peu plus de tranquillité.



Bordeaux Métropole

La place Stalingrad se situe en rive droite de la commune de Bordeaux, sur l'axe formé par le pont de pierre et l'avenue Thiers

DE NOUVEAUX AMENAGEMENTS POUR LA PLACE

La suppression de la circulation automobile, expérimentée depuis février 2022, puis pérennisée en septembre 2022, a déjà occasionné certains réaménagements de la place Stalingrad comme, par exemple, la pose d'une signalisation qui interdit aux voitures de circuler sur la voie contournant la place Stalingrad ainsi que des quais Deschamps et Queyries ou encore l'inversion du sens de

circulation de la rue Lafon et de la rue de Montméjean (entre les rues Lafon et Calvimont). Il convient maintenant de transformer les espaces ainsi libérés par la voiture et de développer les mobilités douces (vélo, marche à pied) en limitant les conflits d'usage qui sont constatés aujourd'hui.

UNE NOUVELLE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Les habitants ont déjà été invités à plusieurs rencontres publiques, organisées en 2021 et 2022 par la Ville de Bordeaux, dans le cadre de l'expérimentation de la fermeture de la place à la circulation automobile (voir encadré ci-dessous). Le projet entre maintenant dans une nouvelle phase, conduite par Bordeaux Métropole : elle mènera au

réaménagement définitif de la place et des quais environnants. Avant de finaliser les études du projet, la Métropole, en lien étroit avec la Ville, souhaite là encore recueillir l'avis des habitants et usagers de la place. La concertation réglementaire se déroulera du 10 janvier au 28 février 2024.

La concertation organisée en 2021-2022 par la Ville de Bordeaux

Avant la concertation réglementaire portée par Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux a organisé une concertation volontaire (c'est-à-dire exigée par aucun texte réglementaire), fondée sur une démarche d'urbanisme pragmatique : un nouveau plan de circulation (fermeture aux voitures de la place et des quais) a été expérimenté et, en même temps, soumis à concertation. Cette initiative visait à appréhender l'impact des changements avant d'engager des études techniques supplémentaires et de lourds travaux.

Plusieurs rencontres publiques ont permis de recueillir la parole et les suggestions des habitants, des commerçants et des passants. Le compte-rendu de la réunion bilan est fourni en annexe.

Les dates de la concertation volontaire organisée par la Ville de Bordeaux

27 octobre 2021	Réunion avec les commerçants
6 janvier 2022	Réunion publique ouverte à tous
Février	Début de l'expérimentation de la fermeture aux voitures
24 mars	Réunion avec les commerçants
30 mars	Echanges directs avec des passants sur la place
23 juin	Réunion du conseil de quartier (présentation et débat autour du bilan provisoire de l'expérimentation)
Séptembre	Décision de la ville de pérenniser la fermeture aux voitures
24 novembre	Délibération de Bordeaux Métropole : adoption des objectifs du projet (en tenant compte des apports de la concertation volontaire antérieure) et décision d'organiser une concertation réglementaire

POURQUOI INITIER UN PROJET ?

... POUR QUE LA PLACE ET LES QUAIS INVITENT A S'ATTARDER

En se promenant sur la place et ses abords, on est rapidement frappé par la contradiction entre leur emplacement privilégié (proche du fleuve et du parc aux Angéliques et offrant un point de vue remarquable sur la rive gauche) et leur ambiance minérale qui les assimile à un carrefour routier.

Pourtant, de nombreuses améliorations ont déjà été apportées à la place. Avant les années 2000, elle était principalement vouée à la circulation automobile. Puis, entre 2000 et 2004, elle a été profondément reconfigurée, en même temps que l'avenue Thiers, à l'occasion des travaux du tramway. En 2017, la fermeture du pont de pierre aux voitures a considérablement réduit le trafic sur la place. Enfin, en septembre 2022 (à l'issue de six

mois d'expérimentation), l'interdiction des voitures sur la place et les quais environnants a nettement apaisé ces espaces : moins de bruit, moins de pollution, moins de vibrations dues aux moteurs, davantage de sécurité en traversant les voies.

Les espaces ainsi libérés de la voiture n'en sont pas pour autant favorables à la flânerie : malgré la présence d'arbres sur la place, la végétation reste peu dense, n'offrant que peu d'ombre ou de fraîcheur. Quant aux quais, aucune plantation ne vient les inclure dans la continuité du parc aux angéliques.

Le projet de réaménagement avance plusieurs pistes afin d'apporter davantage de confort.



Exemples de contributions citoyennes recueillies sur la thématique du confort et de l'ambiance de la place, lors de la concertation volontaire organisée par la Ville de Bordeaux en 2021-2022

... POUR QUE PIETONS ET CYCLISTES COHABITENT MIEUX

Chaque jour, 10.000 cyclistes (chiffres 2022) empruntent les deux grands axes est-ouest et nord-sud que sont le pont de pierre/l'avenue Thiers et le quai Deschamps/quai de Queyries. Ces chiffres sont en constante croissance et le seront d'autant plus d'ici quelques années lorsque deux itinéraires relevant du réseau vélo express (réseau ReVE) métropolitain se croiseront sur la place Stalingrad.

A cela, se rajoutent chaque jour 21.000 voyageurs qui montent ou descendent des transports en commun (tramway, bus TBM et cars régionaux).

Or, le partage actuel de l'espace public sur la place et les quais, hérité de leur vocation automobile antérieure, n'est plus adapté à ces nouveaux usages. Des conflits d'usages sont alors régulièrement déplorés par les cyclistes et les piétons qui doivent se partager des espaces étroits ou bien non-séparés.

Le projet de réaménagement tient compte de ces constats et prévoit plusieurs solutions complémentaires.



Extraits des contributions citoyennes recueillies sur la thématique des conflits d'usage, lors de la concertation volontaire organisée par la Ville de Bordeaux en 2021-2022

... POUR QUE BUS ET CARS S'INTEGRENT MIEUX A LA PLACE

La place Stalingrad est toujours marquée par quatre voies de circulation. Elles sont principalement dédiées aux bus TBM et cars régionaux en passage, en arrêt ou en régulation depuis qu'elles ont été interdites aux voitures en 2022.

Les nuisances ressenties par les riverains et les usagers sont importantes : pollution, bruit, vibrations, écrans visuels devant les commerces, vigilance nécessaire aux croisements, etc.

Pourtant, la restructuration du réseau TBM, opérationnelle depuis le 4 septembre 2023, a déjà

réduit le trafic des bus de 50% ! En effet, suite à la concertation menée en 2021-2022, l'allègement du pôle bus avait été requise dans le nouveau contrat de délégation de service public.

Il n'en reste pas moins que la place reste un pôle d'échange structurant pour la métropole (21.000 voyageurs par jour pour le tram, les bus TBM et les cars régionaux), impactant l'ambiance de la place.

Si le pôle d'échange continuera à exister à l'avenir, des aménagements sont malgré tout envisageables.



Extrats des contributions citoyennes recueillies sur la thématique des transports en commun, lors de la concertation volontaire organisée par la Ville de Bordeaux en 2021-2022

Chiffres clés concernant le pôle d'échanges multimodal de la place Stalingrad

12 lignes régulières de transport en commun :

1 ligne de tram (A)
6 lignes de cars régionaux (doublées aux heures de pointe)
5 lignes de bus (contre 9 en 2022)

+ la ligne Arena (soirs de spectacle)
+ 2 lignes flex'night (jeudis, vendredis et veilles de fête entre 2h et 4h du matin)

420 bus et cars par jour :

250 bus TBM (-50% depuis septembre 2023)
169 cars régionaux

21 000 voyageurs par jour :

17 500 sur le réseau TBM (12 300 pour le tramway et 5 200 pour le bus)
3 500 sur les lignes régionales

40% des voyageurs sont en correspondance :

30% des voyages sont des correspondances tramway/bus
10% des voyages sont des correspondances bus / bus



LE PROJET

LE PERIMETRE DU PROJET

Le périmètre ci-dessous correspond aux travaux envisagés dans la délibération du 24 novembre 2022. Par la suite, les études ayant montré qu'il était nécessaire de reporter une partie des usages

sur des rues avoisinantes ou qu'il était pertinent d'y prévoir des aménagements afin de prendre en compte l'impact du projet sur elles, le périmètre des travaux a été élargi.



Le périmètre du projet soumis à la concertation englobe la place Stalingrad, les deux quais hauts et la rue Sem

Ce qui va aussi se faire dans ce périmètre et autour

D'autres projets sont prévus dans les prochains mois ou années autour de la place Stalingrad et des quais :

- les travaux de confortement du pont de pierre (prévus entre juin 2025 et fin 2027) ;
- le réaménagement des allées de Serr (terre-pleins centraux, plantations et cheminements piétons) ;
- la reconversion de la caserne des pompiers de la Benauge.

LES OBJECTIFS DU PROJET

La concertation menée par la Ville de Bordeaux entre février et septembre 2022 au sujet de la fermeture de la place aux voitures a permis de recueillir les avis des habitants et usagers de la place et des quais environnants. Sur cette base, Bordeaux Métropole a pu définir les objectifs suivants pour le projet de réaménagement de la place. Ils ont été approuvés par délibération du 24 novembre 2022 (voir l'annexe au dossier) :

- Conduire un aménagement sobre qui compose avec l'existant (maintenir l'identité de la place)
- Créer un îlot de fraîcheur en continuité du parc aux angéliques :
 - Prolonger les plantations sur les quais et la place en continuité de la trame verte de la Garonne
 - Désimperméabiliser, retrouver de la pleine terre, renforcer les plantations de la place.

- Assurer un meilleur partage de l'espace entre cyclistes, piétons et usagers des transports collectifs :
 - Sécuriser les usages, notamment le croisement de deux axes vélos avec le pôle d'échanges.
- Pacifier la tête de pont :
 - Alléger et optimiser le pôle d'échanges sur un périmètre élargi
 - Réduire les espaces dédiés à la circulation et au stationnement.
- Mettre en scène le belvédère sur la Garonne et la rive gauche
- Développer de nouveaux usages pour en faire une place à vivre :
 - Apporter confort et ombrage aux terrasses
 - Favoriser l'animation culturelle et commerciale de la place.

LE PROJET EN BREF

Le projet s'articule autour de deux idées principales :

- Transformer la place Stalingrad d'un lieu de passage à un lieu de vie, pacifié, végétalisé et animé. Les quais, végétalisés, retrouveront une vocation de belvédère sur la Garonne et la rive gauche.
- Distinguer les flux de circulation afin d'éviter les conflits d'usage entre cyclistes, piétons et voyageurs du tramway, des bus et des cars.

La place Stalingrad restera interdite à la circulation des voitures, comme depuis février 2022. Elle

restera également un pôle d'échange multimodal important pour la rive droite et la métropole (tramway, bus TBM et cars régionaux, vélos). Si la circulation doit être apaisée, on doit le faire sans dégrader le niveau de service offert aux usagers du pôle : pour certains riverains et usagers, les bus et cars constituent une nuisance, mais pour d'autres, ils sont indispensables à leur mobilité. En outre, un fil rouge guidera l'aménagement, celui des économies de moyens : une large majorité de la place sera conservée en l'état, notamment ses revêtements et ses terrasses.



*Le végétal structure le projet de réaménagement de la place Stalingrad et guide les flux
(l'image est une perspective prévisionnelle du projet, susceptible d'évolution
– Source : SETEC international et Signes Paysages)*

LE PROJET EN DETAILS

Tous les plans livrés ci-dessous sont ceux connus au jour de l'ouverture de la concertation. Ils sont susceptibles d'évoluer au gré des études en cours. Vous pouvez les retrouver en plus grand format (avec la légende) dans les annexes du dossier.

Le projet sur le quai de Queyries et la rue Sem

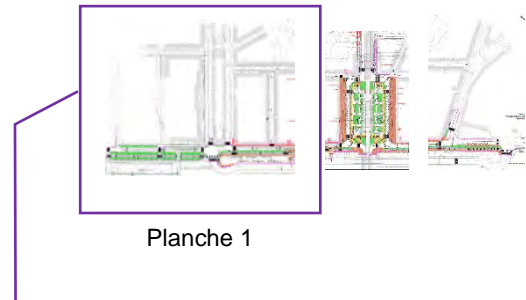
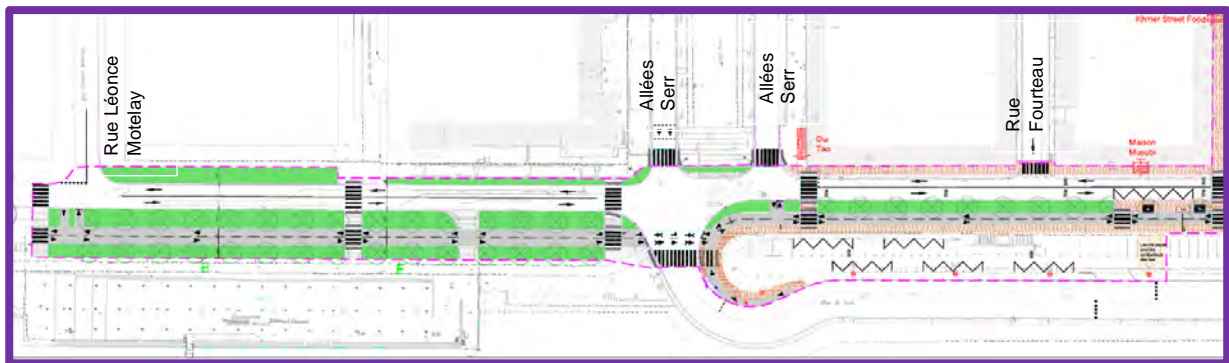


Planche 1



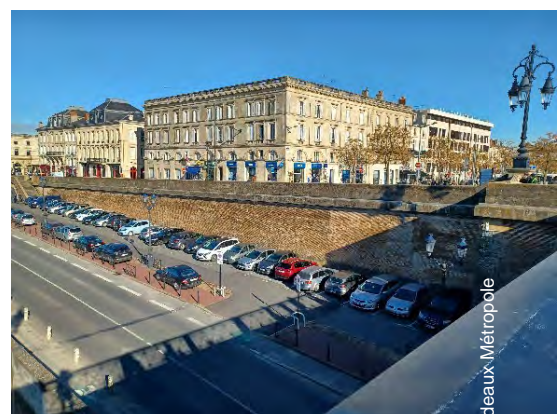
Sur le quai de Queyries, le projet commence en face des allées de Serr (la partie droite du plan). La partie à gauche (entre les allées de Serr et la rue Léonce Motelay) se situe hors périmètre de concertation, mais, par souci de cohérence, elle est indiquée ici car elle établit une continuité végétale et cyclable sur le quai.



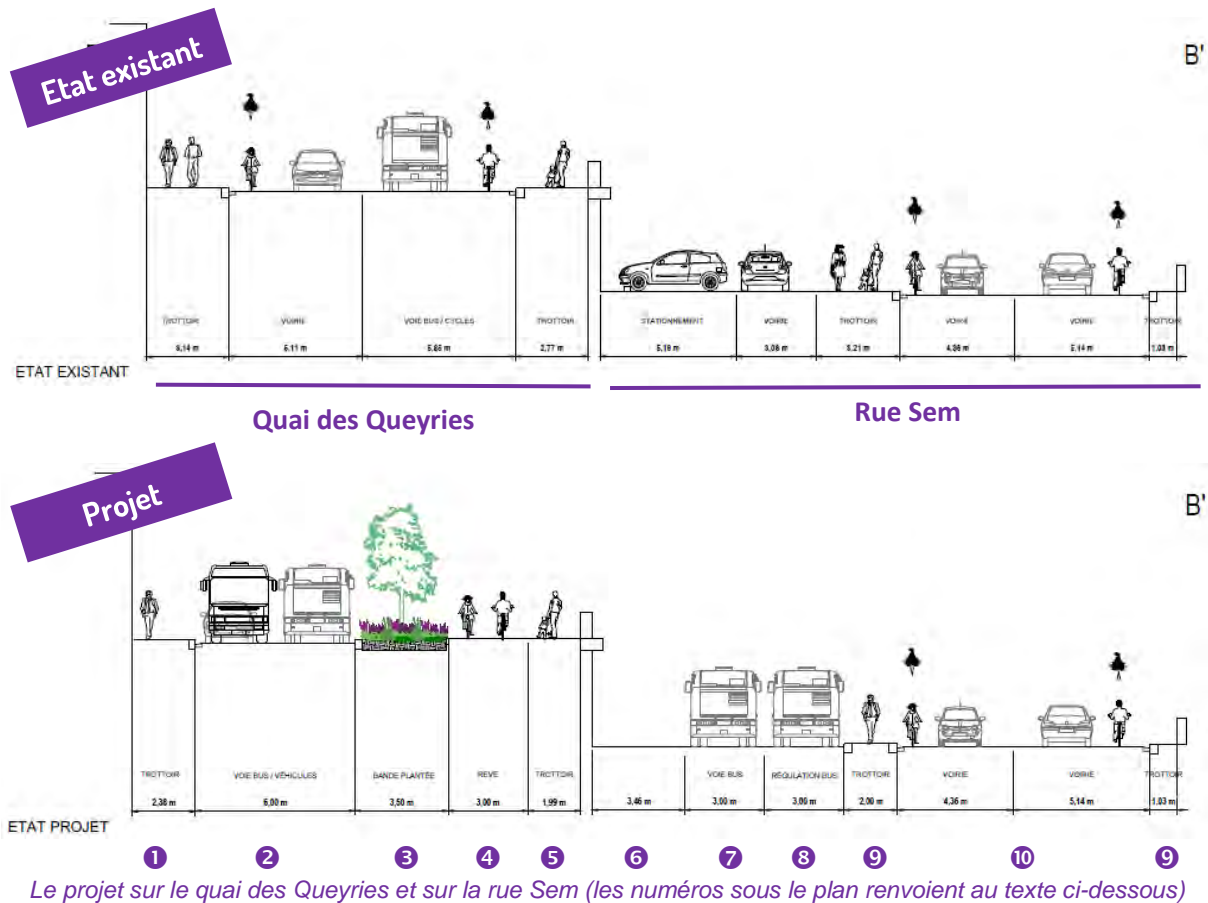
La concertation est ouverte !

(exemples de ce qui peut être discuté au cours de la concertation)

- Mobilier à rajouter
- Arceaux vélos à rajouter ou à repositionner
- etc.



Le quai de Queyries aujourd'hui et la rue Sem en contrebas, vus depuis le pont de pierre



Ce qui est prévu sur le quai des Queyries :
(entre les allées de Serr et la place Stalingrad)

- ① Au pied des bâtiments : réduction du trottoir à une largeur d'environ 2,4 mètres.
- ② Une voie de 6 mètres de large bidirectionnelle, dédiée aux bus sur la portion entre la rue Fourteau et la place Stalingrad, et accessible à tous les véhicules de la rue Fourteau vers les Allées Serr (le sens opposé est réservé aux bus). Les bus qui assurent aujourd'hui leur régulation ou des arrêts longue durée sur les quais sont déplacés sur la rue Sem.
- ③ Une bande plantée de 3,5 mètres de large accueillant un alignement d'arbres.
- ④ Une piste cyclable de 3 mètres de large bidirectionnelle est positionnée sur le trottoir pour assurer la sécurité des cyclistes.
- ⑤ Un trottoir de 1,9 mètre de large permettant aux piétons de cheminer côté Garonne, profitant d'une vue dégagée sur le pont de pierre, le fleuve et la rive gauche.

Ce qui est prévu sur la rue Sem :

- ⑥ et ⑧ Une bande de 3,5 mètres est réservée à 5 places de stationnement des bus et cars en régulation (c'est-à-dire un arrêt de plus de 10 minutes).
- ⑦ Une voie de 3 mètres pour la circulation des bus et cars.
- ⑨ Création d'un trottoir pour piétons d'une largeur de 2 mètres, entre la voie bus et la voie voiture. Un autre trottoir, plus étroit, est prévu côté Garonne.
- ⑩ Maintien de la circulation des voitures en double sens, mixée à la circulation des vélos.

Des contraintes fortes sur la rue Sem

Aucune plantation d'arbres ne sera possible sur la rue Sem. En effet, les contraintes géotechniques liées au sous-sol de la chaussée (structure de quai, lourde, capable de supporter des grosses charges, donc difficile à terrasser) sont trop fortes. En outre, le quai se situe en zone inondable, le mur de protection contre les inondations ne peut pas être démolé. Aussi, il apparaît difficile de transformer l'aspect de la rue Sem et notamment son caractère routier.

Le projet sur la place Stalingrad :

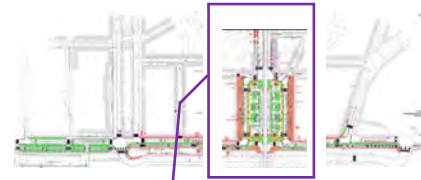
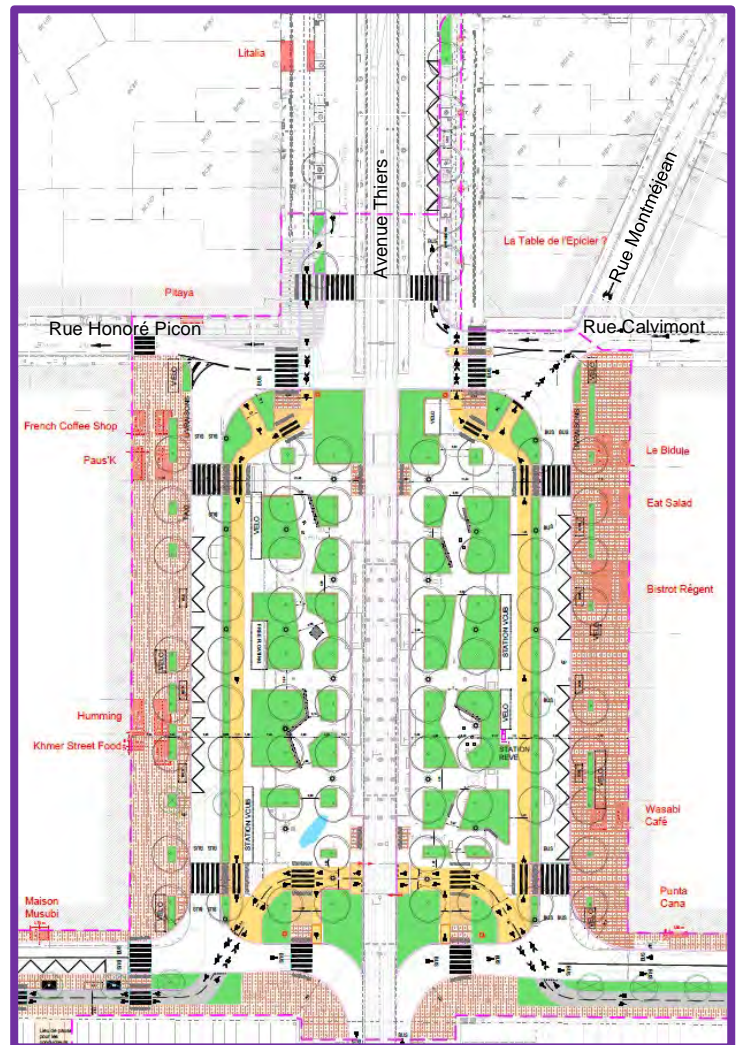


Planche 2

Le projet (plan masse ci-contre) s'étend entre les deux façades de bâtiments (à gauche et à droite de la place) et depuis le pont de pierre (en bas du plan) jusqu'aux rues Honoré Picon et Calvimont (en haut de la place). En outre, deux arrêts de cars régionaux devront être repositionnés sur l'avenue Thiers (voir le pointillé rose en haut du plan), par manque d'espace sur la Place Stalingrad elle-même.



La concertation est ouverte !

(exemples de ce qui peut être discuté au cours de la concertation)

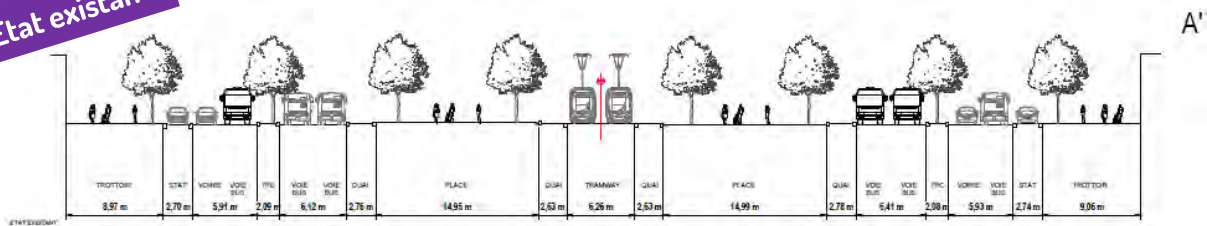
- les cheminements entre les îlots végétalisés sur le cœur de la place
- la localisation des arceaux vélos ou des trottinettes en libre service
- le nombre et l'emplacement des fontaines à boire

Etc.

Photo-montage dévoilant l'ambiance paysagère de la place Stalingrad prévue par le projet (source : Signes Paysages)

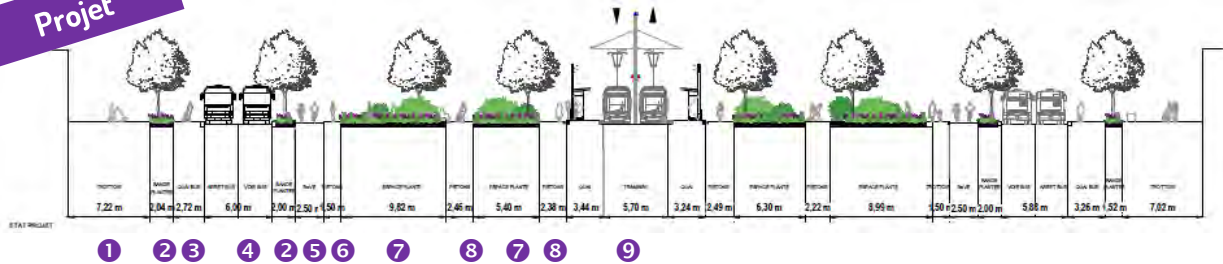


Etat existant



L'état actuel de la place Stalingrad, entre les deux façades de bâtiments (à gauche et à droite du plan)

Projet



Le projet sur la place Stalingrad : la circulation de tous les modes de déplacement est redéfinie (les numéros sous la partie gauche du plan renvoient au texte ci-dessous. Concernant la partie droite, les aménagements sont similaires, seules les largeurs diffèrent parfois)

- ① De larges trottoirs piétons qualifiés de « terrasses » (plus de 7 mètres de large) sont conservés du côté des façades de bâtiment, à gauche et à droite de la place. Les places de stationnement existantes sont maintenues pour les convoyeurs de fonds (trois places), pour les taxis (une place existante ; une nouvelle place pourrait être créée rue de la Benauge). Trois places de livraison sont aménagées sur la place ou ses abords.
- ② Les fosses d'arbres sont élargies dès que possible pour permettre aux arbres de se développer davantage.
- ③ Les quais pour la montée/descente des voyageurs sont très longs : quatre bus peuvent être accueillis simultanément sur le quai au sud, trois sur le quai nord.
- ④ Les deux voies de circulation sont dédiées aux bus TBM et cars régionaux. L'anneau extérieur existant (situé vers l'extérieur de la place, côté terrasse) est conservé. La circulation s'y fait selon un sens anti-horaire (à rebours des aiguilles d'une montre). L'une des deux voies (celle côté terrasses) est réservée aux arrêts ; elle est bordée de quais pour la descente/montée des voyageurs. L'autre est dédiée à la circulation des bus et cars ; elle est également ouverte aux taxis, véhicules de secours et de livraison, convoyeurs de fonds.
- ⑤ Une piste cyclable est aménagée en remplacement de l'actuel anneau intérieur de circulation des bus, c'est-à-dire sur tout le pourtour de la place. Il s'agira d'une piste cyclable unidirectionnelle. Elle mesurera 2,50 mètres de large et sera dédiée aux déplacements rapides caractéristiques du réseau ReVE. Elle sera séparée

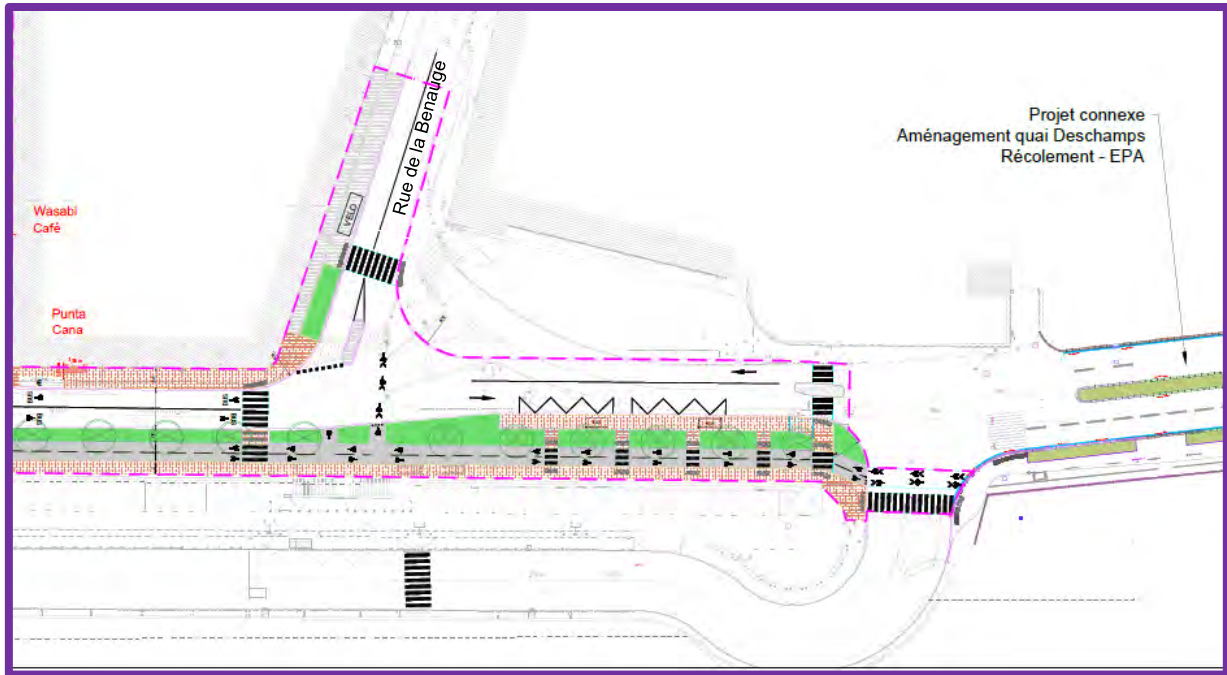
des voies bus par le terre-plein existant planté d'arbres, complété de végétation basse.

- ⑥ La piste cyclable sera bordée d'un espace piéton. La séparation entre les deux est claire, marquée par une différence de revêtement et un rehaussement de la partie piétonne ; les traversées piétonnes, sécurisées, sont identifiées par un marquage sur la piste cyclable.
- ⑦ Le cœur de la place commence ici, avec un espace planté dédié aux piétons uniquement. Les arbres actuels sont conservés. Des plantations basses viennent largement augmenter la surface plantée, en remplacement de la dalle minérale actuelle (voir photo-montage page 16). Des bancs supplémentaires sont installés ainsi que des fontaines à boire (actuellement, une seule est implantée sur la place).
- ⑧ Des cheminements piétons permettent de se déplacer sur le cœur de place, entre les espaces végétalisés. Les cycles et trotinettes n'y sont pas autorisés.
- ⑨ Les voies du tramway et les quais voyageurs sont maintenus en l'état actuel. La traversée des rails du tram côté pont de pierre (celle qui existe aujourd'hui) sera réservée aux vélos. Une nouvelle traversée, réservée aux piétons, sera créée à proximité de l'arrêt du tram.

Le projet sur le Quai Deschamps et la rue Sem :



Planche 3



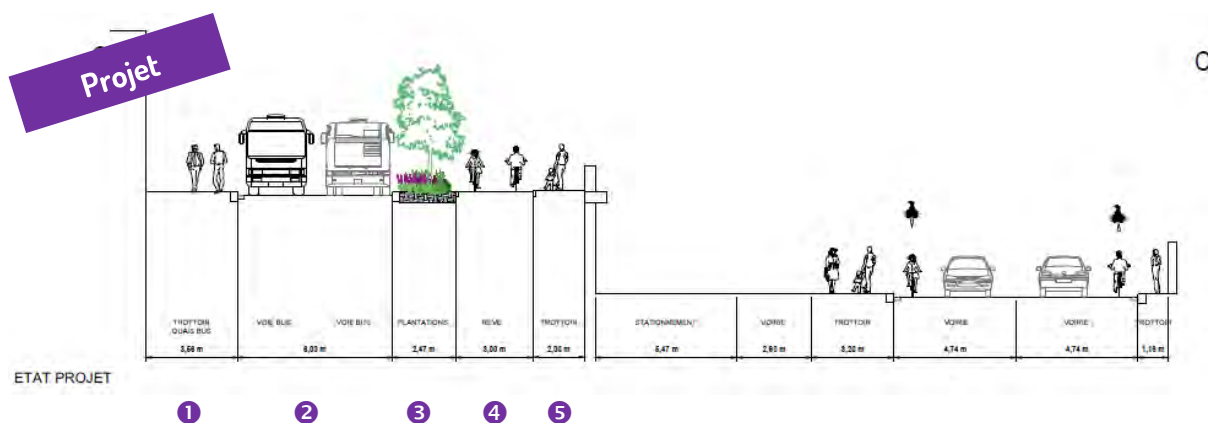
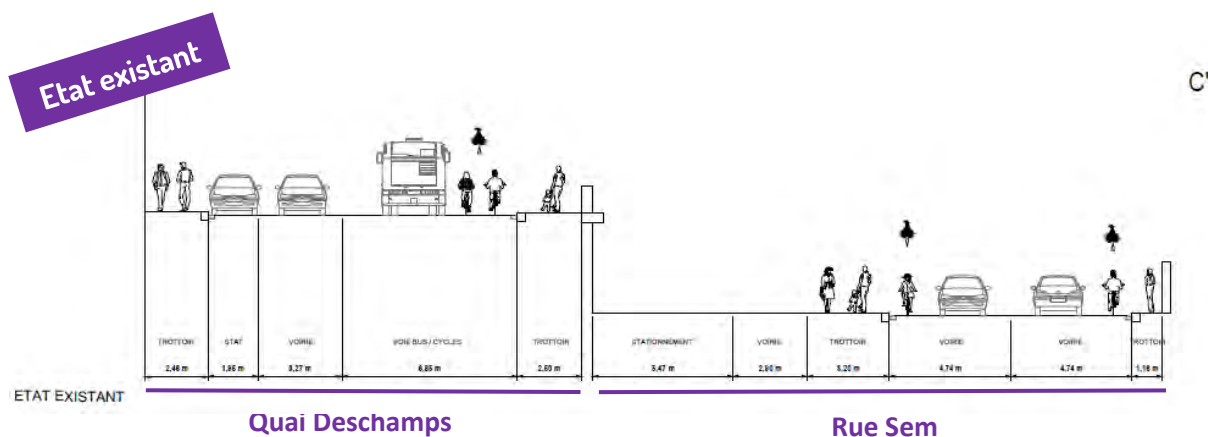
Sur le quai Deschamps, le projet s'étend du pont de pierre jusqu'à la rue de la Benauge



Le quai Deschamps aujourd'hui, depuis le pont de pierre (à droite, la caserne de la Benauge)



La rue Sem aujourd'hui, entre la Garonne (en bas) et le quai Deschamps (en haut)



Le projet sur le quai Deschamps et sur la rue Sem (les numéros sous le plan renvoient au texte ci-dessous)

Ce qui est prévu sur le quai Deschamps :
(entre la place Stalingrad et la rue de la Benauge)

- ① Le trottoir côté façades est élargi à environ 3,5 mètres. Il accueille les piétons, mais aussi une place de stationnement « convoyeurs de fonds ».
- ② Une voirie bidirectionnelle est réservée aux bus et cars sur 6 mètres de large.
- ③ Une bande plantée d'arbres est créée sur environ 2,5 mètres de large.
- ④ Une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large, puis 4 mètres à partir de la rue de la Benauge, est aménagée : elle accueille un itinéraire du Réseau vélo express (ReVE).
- ⑤ Comme sur le quai de Queyries, un cheminement piéton de 2 mètres de large est aménagé côté Garonne, de façon à profiter de la vue sur le fleuve, le pont de pierre et la rive gauche.

Ce qui est prévu sur la rue Sem :

Aucun changement n'est apporté à la rue Sem par rapport à l'existant.

Configuration de la voirie prévue sur le quai Deschamps. A gauche, les piétons ont une vue dégagée sur la Garonne. A droite le long des façades, le trottoir est élargi à environ 3,5 mètres (source de l'axonométrie : Signes Paysages)



LES INVARIANTS DU PROJET

Certains éléments du projet sont déjà déterminés, la concertation ne pourra pas avoir pour effet de les modifier : c'est ce qu'on appelle les invariants du projet. Ils sont à la fois issus de la concertation menée par la Ville de Bordeaux en 2021-2022, de la commande politique, de prérequis énoncés par l'Architecte des bâtiments de France (ABF) ainsi que de contraintes techniques (mises en lumière par les études préliminaires ou d'avant-projet) et des contraintes liées à l'utilisation de la place Stalingrad par différents services. Les invariants

ainsi que les raisons propres à chacun sont énoncés ci-dessous.

Au contraire, d'autres éléments du projet pourront être modifiés pour prendre en compte les souhaits des citoyens : c'est ce qu'on appelle les marges de manœuvre du projet. Elles ont été énoncées dans les pages précédentes du dossier ; elles sont également résumées plus loin, en tant que sujets de la concertation (voir page 25).



Les invariants du projet

Les raisons qui expliquent les invariants

La place Stalingrad restera interdite à la circulation des voitures	L'objectif est de pacifier la place et de redistribuer l'espace au profit des modes doux (vélos, piétons, transports en commun)
Les transports en commun, taxis, secours, livraisons et convoyeurs de fonds pourront circuler	La place a vocation à rester à la fois un pôle d'échange multimodal important et une place avec des commerces
La circulation des bus et cars se fera sur l'anneau extérieur (le long des trottoirs-terrasses) et dans le sens anti-horaire	Ce scénario permet d'élargir le cœur de place et d'y insérer des pistes cyclables (voir les détails en page suivante). Il facilite également la giration des bus et cars, l'accès des véhicules de secours ou de collecte des déchets ainsi que l'aménagement de quais longs. De plus, aucune demande d'agrandir les terrasses n'a été exprimée lors de la concertation menée en 2021-2022
Le nombre de lignes de bus et cars, leurs tracés ainsi que le positionnement des quais sont fixés	Le nombre de lignes de bus TBM a déjà été réduit de moitié en septembre 2023, satisfaisant la demande des commerçants. Le choix de faire circuler les bus et cars sur l'anneau extérieur implique de repositionner les arrêts qui étaient précédemment installés sur l'anneau intérieur. Ce repositionnement a été étudié avec TBM et la Région. L'objectif général est de ne pas allonger le temps de trajet des usagers des bus et cars, notamment en ne les éloignant pas du tram
Les recommandations en matière de sécurité de traversée des voies du tramway seront respectées	Une étude est en cours avec le service compétent du Ministère des transports. L'objectif est d'assurer la sécurité des usagers de la place ainsi que les conditions optimales de circulation du tramway
Des pistes cyclables confortables seront aménagées (entre 3 et 4 mètres selon la configuration de l'espace)	L'objectif est de pouvoir accueillir un trafic supplémentaire de vélos, à l'arrivée des deux Réseaux vélo express (ReVE), en toute sécurité et en assurant un temps de parcours optimisé pour les usagers
Des arbres seront plantés sur les quais, de manière symétrique de part et d'autre du pont de pierre	Il s'agit d'une demande exprimée par l'Architecte des bâtiments de France et par le club UNESCO, la place et les quais se situant dans leur périmètre d'intervention
Les normes de plantation sur les quais seront respectées (notamment pas de plantation d'arbres à moins de 1,5 mètre d'un réseau)	Par ailleurs, une étude géotechnique est en cours pour préciser les conditions de plantation afin de préserver le mur de soutènement.
Aucun arbre ne sera planté sur la rue Sem (quai bas)	La rue est inondable et la structure de la chaussée, lourde, ne permet pas de travaux de terrassement

LES ALTERNATIVES QUI ONT ETE ETUDIEES

Alternative n°1 : la circulation des bus et cars sur l'anneau intérieur

Avant de proposer le projet présenté ci-dessus, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont étudié une autre solution (en phase d'étude préliminaire). Elle prévoyait :

- de maintenir la circulation des bus et cars plutôt sur l'anneau intérieur (dans un sens horaire ou anti-horaire) afin de l'éloigner des façades et des terrasses ;
- d'élargir les terrasses des bars et restaurants et d'y autoriser le stationnement des véhicules de livraison, de collecte des ordures ménagères et des véhicules de secours aux heures de la journée où elles n'étaient pas occupées.

Cette solution technique, se basant sur la mutualisation des terrasses et la circulation intermittente de certains services, a été jugée source de conflits d'usage supplémentaires. De plus, les commerçants n'ont pas exprimé, à ce moment-là, le souhait de disposer de terrasses plus confortables.

Pour ces raisons, cette alternative a été écartée à la fin des études préliminaires et ne sera pas étudiée plus en détail lors de la phase d'avant-projet.

Alternative n°2 : l'abandon du projet tel que présenté dans ce dossier

Si le projet ne se fait pas et n'est remplacé par aucun autre, cela signifie que la place et les quais resteront dans leur état actuel, sans modification ni des espaces publics ni du plan de circulation des bus, cars, vélos et piétons.

Le projet ayant été élaboré pour résoudre plusieurs problématiques importantes pour le confort des usagers des modes doux ainsi que pour rendre la place plus agréable à vivre, son abandon n'est pas envisagé par Bordeaux Métropole ni par la Ville.



La concertation est ouverte !

En initiant une concertation, Bordeaux Métropole s'engage à être à l'écoute :

- des savoirs et expertises d'usage des participants
- des informations et expertises complémentaires existantes que les participants pourraient souhaiter verser au débat
- des projets alternatifs ou variantes au projet proposé.

LES ACTEURS DU PROJET ET LEURS RESPONSABILITES



Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage du projet d'aménagement de la place Stalingrad et des quais environnants. Pour ce faire, elle doit :

- piloter et coordonner les différentes études liées au projet (programme, étude préliminaire, avant-projet, etc.) jusqu'aux arbitrages nécessaires, en lien étroit avec la Ville de Bordeaux ;
- coordonner les différents acteurs impliqués dans le projet afin de prendre en compte leurs souhaits et leurs contraintes. Elle doit notamment assurer son rôle d'autorité organisatrice des transports en commun métropolitains (délégation à TBM). Elle est également maître d'ouvrage du Réseau vélo express (ReVE) ;
- prévoir le financement du projet ;
- organiser la concertation réglementaire (avec l'appui de l'agence Neorama et en lien étroit avec la Ville de Bordeaux) et se porter garante de la qualité du processus, jusqu'à l'adoption du bilan de la concertation et de la décision concernant le projet.



La Ville de Bordeaux a d'abord organisé une concertation volontaire, en 2021-2022, préalablement à l'expérimentation de la fermeture de la place Stalingrad à la circulation automobile. Depuis, elle est étroitement associée au projet par Bordeaux Métropole. Ce qui implique qu'elle doit :

- participer aux arbitrages nécessaires à certaines phases

des études et de la concertation ;

- contribuer à l'organisation de la concertation réglementaire, notamment en diffusant l'information auprès des habitants de la commune.

Enfin, après la réalisation des



aménagement, elle assurera la maîtrise d'ouvrage de certains services (éclairage public, police municipale, vidéoprotection, etc.). Neorama est une agence spécialisée en concertation. Elle appuie Bordeaux Métropole dans l'organisation, l'animation et la rédaction du bilan de la concertation réglementaire.



La région Nouvelle-Aquitaine est l'autorité organisatrice des services de transports des cars régionaux. A ce titre, elle est consultée par Bordeaux Métropole lors des études concernant la circulation et le stationnement des cars régionaux sur la place Stalingrad et les quais.



TBM est l'opérateur des transports en commun métropolitains. Il agit pour le compte de Bordeaux Métropole, via une délégation de service public. A ce titre, il est consulté par Bordeaux Métropole lors des études concernant la circulation et le stationnement des bus TBM sur la place Stalingrad et les quais.



Le Comité local Unesco Bordeaux (CLUB) a été mis en place depuis l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco. Il est composé de personnalités qualifiées en architecture, patrimoine et urbanisme. Le Club est consulté par Bordeaux Métropole afin de prendre en compte les valeurs du patrimoine mondial lorsqu'un projet est situé dans son périmètre d'action : questions esthétiques, architecturales, patrimoniales, préservation des vues, etc.

L'architecte des bâtiments de France (ABF) dépend du Ministère de la culture et de la communication, sous l'autorité du Préfet de département. Bordeaux Métropole le sollicite lorsque les projets entrent dans son périmètre géographique d'action afin de bénéficier de son éclairage en matière d'architecture, de droit de l'urbanisme, de monuments historiques, de paysage et de plantations, etc.



Le Service départemental d'incendie et de secours est sollicité par Bordeaux Métropole afin de recueillir son avis sur l'accessibilité des véhicules de secours aux façades et aux personnes (en cœur de place notamment).

LE CALENDRIER DU PROJET

Le calendrier ci-dessous est établi au 10 janvier 2024, date de l'ouverture de la concertation. Il retrace les principales étapes précédemment

franchies. Il annonce également les prochaines étapes : ces dates sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement des études.



Février 2022

Fermeture à la circulation des voitures. D'abord, sous forme d'expérimentation (février à septembre), puis pérennisation en septembre.

Octobre 2022/Juin 2023

Diverses discussions avec les services de transports en commun et de mobilités douces afin de préciser les besoins du futur pôle d'échange multimodal.

Octobre 2023

Livraison de l'étude préliminaire par SETEC International : vérification de l'adéquation entre les intentions et la faisabilité du projet, détermination des invariants du projet et des variantes possibles.

Novembre 2023

Lancement de l'étude d'avant-projet (AVP) avec l'agence SETEC International (pour affiner le dessin du scénario retenu à l'issue des études préliminaires).

10 janvier / 28 février 2024

Concertation réglementaire sur la base des invariants et marges de manœuvre définis par les études préliminaires et sur celle des premiers éléments de l'AVP.

Après février 2024

Finalisation de l'étude AVP en tenant compte du bilan de la concertation.

Juin 2024

Adoption du bilan de la concertation réglementaire. Il tracera les avis des citoyens et les réponses apportées par la Métropole, en lien étroit avec la Ville.

Octobre 2024

Etude projet : plans détaillés des aménagements, estimations budgétaires précises.

Mi-2025

Choix des entreprises de travaux après consultation.

Mi-2025

Premiers travaux de désimperméabilisation et de plantations sur le cœur de la place.

LE BUDGET ET LE FINANCEMENT DU PROJET

Au stade actuel des études, le budget prévisionnel de l'ensemble des travaux évoqués dans le présent dossier s'élève à 3,6 millions €. Cette estimation est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des études ; c'est notamment l'étude dite « étude projet » qui permettra de chiffrer finement les

travaux, lorsque toutes les décisions auront été prises, notamment en fonction du bilan de la concertation et des arbitrages politiques.

Le financement des études et des travaux est intégralement assuré par Bordeaux Métropole.

LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE



LES SUJETS DE LA CONCERTATION

Les invariants du projet (énoncés page 20) pèsent fortement sur la concertation. Ils réduisent les marges de manœuvre, c'est-à-dire les éléments dont il est encore possible de discuter avec les citoyens. Ceci est dû au fait que le projet est entré dans une phase avancée d'étude (dite « avant-projet » - AVP – voir le calendrier du projet page 23) : les besoins ont déjà été identifiés et plusieurs décisions ont déjà été prises afin d'affiner le projet étape par étape. Ces décisions ne peuvent plus être remises en question, au risque de retarder le projet. Pour autant, ces décisions avaient été précédées d'une concertation, organisée par la Ville de Bordeaux en 2021-2022 : elles ont donc, à l'époque, pris en compte des contributions d'habitants, de commerçants et d'usagers.

A ce stade des études, la concertation doit permettre de vérifier si le projet, tel qu'il a été affiné depuis la précédente concertation, répond aux attentes que les habitants et usagers avaient formulées, à savoir :

- une meilleure cohabitation entre piétons et vélos, notamment en cœur de place ;
- la réduction de la présence des bus sur la place (et des nuisances associées) ;
- l'apaisement des terrasses et du cœur de place pour en faire un lieu de vie animé ;
- la végétalisation de la place et des quais pour apporter fraîcheur et convivialité ;
- la création de lieux de pause.



La concertation est ouverte !

Des exemples de questions plus précises vous ont été données au fil des pages ci-dessus.

Vous pouvez par exemple exprimer votre avis et vos contributions sur :

- les cheminements entre les îlots végétalisés sur le cœur de la place ;
- la localisation des arceaux vélos ou des trottinettes en libre-service ;
- le nombre et l'emplacement des fontaines à boire ;
- etc.

LE ROLE DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE DANS LE PROJET

Bordeaux Métropole, en lien avec la Ville de Bordeaux, doit organiser une concertation réglementaire relevant des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Les objectifs de la concertation consistent à :

- informer le public de l'existence d'un projet, lui en expliquer les objectifs et les invariants ;
- donner la possibilité au public d'exprimer un avis et des contributions sur l'objet du débat.

La concertation est organisée préalablement aux décisions que le Conseil de Bordeaux Métropole, en lien étroit avec la Ville de Bordeaux, devra prendre prochainement concernant la poursuite du projet. Elle permettra aux élus métropolitains et municipaux de bénéficier d'un éclairage citoyen préalable, centré sur les attentes et les usages des participants, et complémentaire à celui qui leur est

fourni par différentes études (voir le calendrier du projet page 23).

Les élus restent libres de leur décision finale. Ils s'engagent néanmoins à expliquer comment ils prennent en compte ou pas les contributions citoyennes et quelles sont les suites qu'ils entendent leur donner. Ils le feront dans un document appelé « bilan de la concertation », adopté en Conseil métropolitain, puis publié sur le site internet. A la suite, le Conseil adoptera une décision sur la poursuite des études nécessaires à la poursuite du projet.

Le cas échéant, après la concertation, les études se poursuivront afin d'affiner les différents éléments du projet, jusqu'à la sélection des entreprises de travaux. Les citoyens seront informés par la Métropole ou la Ville des suites engagées.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE



Le site internet participation de Bordeaux Métropole

Du 10 janvier (9h) au 28 février 2024 (17h)

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/reamenagement-de-la-place-stalingrad-bordeaux>

Le site est accessible à tous. Il recense les informations relatives au projet et vous permet d'exprimer vos avis et idées, de voir les avis des autres et d'entrer en débat avec eux.



Une réunion avec les commerçants

24 janvier 2024 de 14h30 à 16h

A la maison cantonale de La Bastide, 20 rue de Châteauneuf à Bordeaux

Une réunion d'information à destination des commerçants de la place Stalingrad (et de tout le périmètre du projet) permettra de poursuivre leur association au projet. Les avancées du projet leur seront présentées, puis la Métropole et la Ville répondront à leurs questions.



Un forum participatif

Le 1^{er} février 2024 de 17h30 à 20h

A la maison cantonale de La Bastide, 20 rue de Châteauneuf à Bordeaux

C'est une réunion publique ouverte à tous, organisée sous un format de forum : chacun peut y venir à n'importe quel moment, entre 17h30 et 20h, selon ses disponibilités et y rester le temps qu'il souhaite. La circulation est libre autour de plusieurs stands thématiques où Bordeaux Métropole et ses partenaires répondent aux questions et recueillent les avis et contributions des participants. Les élus en charge du projet interviendront vers 18h30. Un compte-rendu du forum sera publié sur le site internet quelques jours après la réunion.



Un dossier et un registres papier disponibles dans deux lieux publics

Du 10 janvier au 28 février 2024

Accessibles aux jours et heures d'ouverture des lieux ci-dessous

Ils remplissent la même fonction que le site internet, mais en version papier.

- Au pôle territorial de Bordeaux, situé à la Cité municipale (4 rue Claude Bonnier à Bordeaux)
- A la Mairie de quartier Bordeaux Bastide, 38 rue de Nuits à Bordeaux.

10 janvier 2024

Ouverture de la concertation réglementaire sur les sujets soumis à discussion (voir page 25), selon les modalités prévues (voir ci-dessus)

1^{er} février

Forum participatif ouvert à tous. Information par affichage sur la place Stalingrad et sur les réseaux sociaux de la Métropole et de la Ville

Juin 2024

Adoption du bilan de la concertation réglementaire par les élus du Conseil de Bordeaux Métropole, en lien étroit avec la Ville de Bordeaux

24 janvier

Réunion avec les commerçants : ils sont invités par la Ville de Bordeaux

28 février

Clôture de la concertation réglementaire : le site internet et les registres papier sont clôturés, plus aucune remarque citoyenne ne pourra être prise en compte

Après juin

Poursuite des études de finalisation du projet (voir calendrier page 23)

LES ENGAGEMENTS DE BORDEAUX METROPOLE POUR AMELIORER LA QUALITE DES CONCERTATIONS

En février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la charte nationale de la participation du public. En 22 engagements répartis en 4 articles, la charte définit qu'une participation citoyenne repose notamment sur :

- un cadre clair et partagé : nature du projet, objet du débat, rôle de la participation, etc. (article 1)
- un état d'esprit constructif : acceptation des divergences, implication des participants, etc. (article 2)
- les possibilités données à tous les publics de se mobiliser et d'accéder à l'information, à la parole et à l'écoute (article 3)
- la possibilité pour les citoyens de proposer des informations et expertises complémentaires, des

projets alternatifs et des variantes au projet, etc. (article 4).

La présente concertation règlementaire a été conçue de façon à se conformer autant que possible à la Charte. Bordeaux Métropole prévoit d'évaluer le respect des engagements par exemple au moyen de questionnaires de satisfaction du public, puis d'en faire état dans le bilan final de la concertation.

La charte nationale de la participation du public est consultable sur :

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/presentation>



Trois bonnes raisons de participer à la concertation règlementaire

- 1 Être acteur de l'évolution de votre cadre de vie dans le sens de l'intérêt général, en exprimant vos envies et attentes mais aussi vos inquiétudes et vos questionnements, dans un état d'esprit constructif.
- 2 Participer à une réflexion collective en débattant avec d'autres habitants et usagers, ce qui vous permettra de confronter votre point de vue à celui des autres.
- 3 Monter en compétence et acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de l'aménagement, sur les enjeux du quartier de la Bastide, sur la conception d'un projet urbain, etc.

Le contrat démocratique de Bordeaux

Le 8 février 2022, la Ville de Bordeaux a voté un Contrat démocratique. Il pose le cadre, les ambitions et les valeurs de la démocratie permanente bordelaise.

Plus de renseignements sur :
<https://www.bordeaux.fr/p149851/le-contrat-democratique>



Pôle territorial de Bordeaux
Direction aménagement et
développement
Service aménagement urbain
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex
05 56 99 84 84
participation.bordeaux-metropole.fr